

Casques de vélo

Sauvez votre tête

TEST ICRT

Chaque année, on recense en Suisse 26 000 accidents de bicyclette. Protégez-vous, même pour un petit trajet.

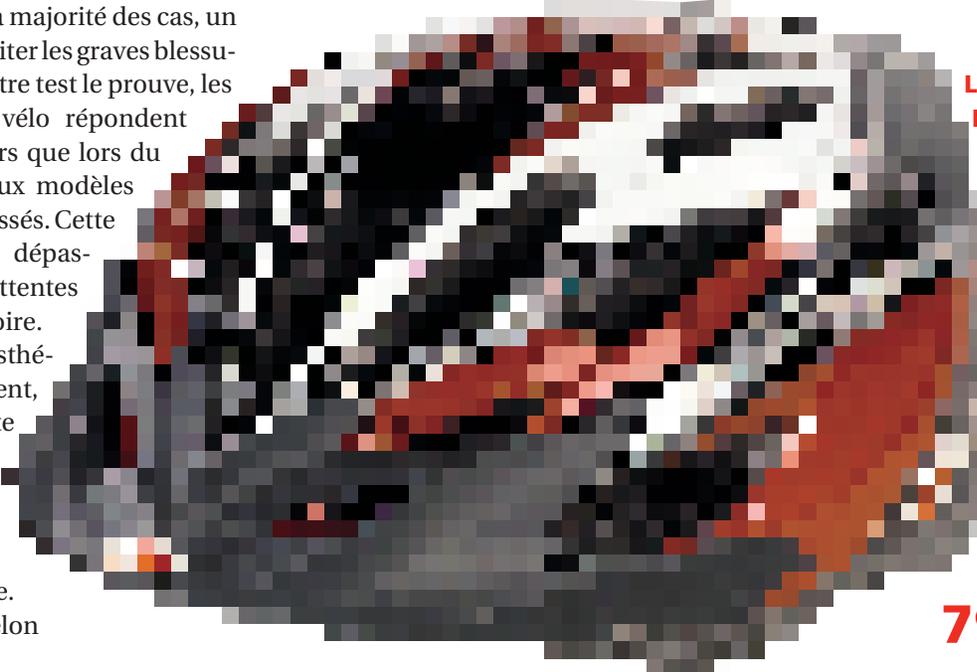
Faites confiance aux aînés, ils sont de plus en plus nombreux à porter un casque à vélo. Et pour cause! Lors d'une chute, un cycliste a un risque sur deux d'être touché à la tête. Pourtant, dans la majorité des cas, un casque suffit à éviter les graves blessures au crâne. Notre test le prouve, les 14 casques de vélo répondent aux normes, alors que lors du test de 2005 deux modèles avaient été déclassés. Cette année, certains dépassent même les attentes de notre laboratoire.

Si l'aspect esthétique vous retient, sachez qu'il existe des modèles de toutes les couleurs, allant des plus vives à la sobriété extrême. Côté pratique, selon

l'avis de notre jury lors des essais, même les porteurs de cheveux longs ou de lunettes trouveront casque à leur tête. Il n'y a donc plus aucune raison de se priver de cette protection in-

dispensable. Sans compter que c'est souvent sur de courtes distances ou lors de trajets familiaux que les accidents surviennent.

Huma Khamis



LE CHOIX DE LA FRC Bell Venture offre un excellent rapport qualité-prix. Mais n'oubliez pas qu'un bon casque dépend de la tête du client, ou plus précisément du confort du casque à l'essayage...

79 fr.

Un casque mal ajusté ne sert à rien

Avant tout, un casque inconfortable ou malcommode risque de ne pas être porté. Il n'y a pas de modèle universel, tout comme il n'existe pas de tête universelle! Au moment du choix, pensez à vérifier les points suivants pour vous garantir un maximum de confort et de sécurité.

TAILLE: des marquages tels que «S», «M» ou «L» ne sont pas suffisants, la taille doit figurer en centimètres. Au besoin, mesurez la circonférence de votre tête pour choisir un casque adapté.

PORT DU CASQUE: celui-ci doit être porté horizontalement sur la tête, deux doigts au-dessus des sourcils.

Trop en arrière, il ne protégera pas le visage, trop en avant, il gênera la visibilité. Si vous portez des lunettes, vérifiez que le casque est adapté.

SYSTÈME DE FERMETURE: assurez-vous que vous arrivez à l'ouvrir d'une seule main.

RÉGLAGE DES JUGULAIRES: il arrive que celles-ci se dérèglent lorsque le casque est attaché et détaché, auquel cas il faudra penser à ajuster les sangles à chaque fois!

RÉFLECTEURS: vérifiez leur présence, utile pour être visible de nuit. Ils peuvent aussi être collés par la suite.

Protocole de test

Les performances de protection sont évaluées selon la norme EN1078, valable en Suisse. Celle-ci régit les capacités d'absorption des chocs et inclut des tests sur des têtes artificielles qui chutent sur des surfaces planes ou des arêtes (simulation de bord de trottoir). Les essais sont effectués sur les casques neufs, puis vieilliss artificiellement et à différentes températures. L'efficacité des jugulaires et des systèmes de fixation est aussi évaluée sur la base de cette norme. Un test pratique permet de déterminer le mode d'emploi, la facilité à ajuster les sangles, le confort et le champ de vision. La ventilation est ensuite mesurée sur une tête artificielle, les zones où la chaleur est mal évacuée sont déterminées par thermographie. Enfin, les substances indésirables, comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques ou les métaux lourds ont été recherchées dans le casque.

H. K.



DR

CONSO — MALIN

- Un casque qui a subi une chute ou un accident doit impérativement être changé.
- Même en l'absence de choc, changez de casque tous les quatre ou cinq ans. Le vieillissement naturel diminue en effet son pouvoir de protection.
- A lui seul, le casque ne peut pas protéger les cyclistes contre tous les accidents. Un bon comportement au guidon ainsi qu'un vélo avec des freins et des phares en bon état sont tout aussi importants.

		UVEX Magnum	CRATONI C-Daily	GIRO Indicator	ALPINA Morano	ALPINA Mythos
PRIX		129 fr.	119 fr. 90	99 fr.	149 fr.	125 fr.
CARACTÉRISTIQUES	Poids (g) mesure du laboratoire	278	302	263	303	305
	Nombre de tailles / disponibles en cm	2 / 52-62	2 / 54-65	1 / 54-61	2 / 52-62	3 / 52-64
	Visière	✓	✓	✓	✗	✓
	Protection contre les insectes	✓	✓	✓	✓	✓
	Réflecteurs	✓	✓	✗	✓	✓
PROTECTION EN CAS D'ACCIDENT (50%) *	Absorption des chocs *	●	●	+	●	●
	Résistance à l'arrachage	●	+	●	●	●
	Efficacité du système de fermeture	●	■	●	■	■
CONFORT ET FACILITÉ D'EMPLOI (40%)	Mode d'emploi	●	●	●	●	●
	Ajustement	●	●	●	■	■
	Sangles	+	■	●	+	+
	Confort	●	+	■	●	+
	Champ de vision	●	+	●	+	+
	Ventilation	■	●	■	■	●
STABILITÉ À LA TEMPÉRATURE (5%)		+	+	+	+	+
SUBSTANCES INDÉSIRABLES (5%)		●	■	●	●	+
APPRÉCIATION GLOBALE		74.84%	73.47%	73.39%	73.17%	73.13%

PRO VELO

Aux côtés de tous les cyclistes

Pour vous aider concrètement, l'association PRO VELO propose des cours de conduite cycliste destinés aux enfants et aux adultes. Certaines sections organisent aussi des cours de mécanique.

COURS VÉLO

Genève: 3 mai, 7 et 15 juin, 5 juillet, 2 août, 6 et 13 septembre, 4 octobre
Lausanne: 14 juin, 13 septembre
Neuchâtel: 7 juin
La Chaux-de-Fonds: 24 mai
Fribourg: 17 mai, 20 septembre, 4 octobre
Yverdon: 17 mai, 6 septembre

COURS DE MÉCANIQUE

Lausanne: 24 mai, 21 juin, 13 septembre
Yverdon: 31 mai

INSCRIPTION ET CONTACT

www.pro-velo.ch, puis cliquer sur «associations régionales», ou téléphoner au 022 329 13 19

BOURSES AUX VÉLOS D'OCCASION

Genève: 4 mai à Versoix de 10 h à 11 h et le 31 mai aux Pâquis de 10 h à 14 h
Lausanne: 5 juillet, pl. de Milan: de 9 h à 14 h

PRO VELO s'engage pour la promotion du vélo comme mode de déplacement quotidien. Elle intervient auprès des autorités pour développer les pistes cyclables, améliorer les stationnements vélos et dénoncer les aménagements dangereux. Elle compte neuf associations en Suisse romande.

Le saviez-vous?

■ Le vélo est le mode de transport le plus rapide en milieu urbain sur de petites distances (jusqu'à 4 km): pas d'embouteillage, ni de problème de parking!

■ Un effort physique quotidien, même modéré, est très efficace pour rester en bonne santé. Une demi-heure de mouvement ou de vélo par jour réduit jusqu'à deux tiers le risque d'infarctus!

■ Un tiers des trajets en voiture sont de moins de 3 km: le vélo ne serait-il pas plus approprié et moins encombrant?

									
	BELL Venture	ABUS Urban-I	CASCO Rebella	KED Neo Visor	UVEX Sport Boss RS	KED Easy	RUDY Project Zuma	BUSCH Vision PRO	ETTO Kolibri
	79 fr.	89 fr.	102 fr. 90	189 fr.	169 fr.	129 fr.	135 fr.	98 fr. 80	80 fr.
	266	290	314	290	266	271	252	238	248
	1 / 54-61	2 / 52-62	1 / 55-59	3 / 52-64	1 / 54-60	2 / 52-63	2 / 54-61	2 / 55-60	2 / 54-60
	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓
	✗	✓	✗	✗	✓	✗	✓	✓	✓
	●	●	●	■	■	■	■	■	■
	●	●	●	●	●	●	●	●	+
	●	●	■	■	●	■	■	●	■
	●	●	●	●	●	●	●	+	▲
	●	■	●	●	●	●	●	▲	■
	●	+	■	●	+	●	▲	■	■
	■	■	■	●	●	▲	●	▲	●
	+	■	●	●	●	●	+	▲	■
	●	●	●	■	●	■	●	●	▲
	+	+	■	■	●	■	●	●	●
	+	●	+	●	+	+	■	+	●
	72.67%	67.52%	67.12%	57%	55.89%	54.70%	54%	53.59%	43.44%



Sans vergogne, myOne harponne les clients de Manor

Une cliente ayant accepté de la documentation pour une assurance se retrouve assurée contre son gré.

La société myOne, qui gère la carte Manor, m'a téléphoné pour me proposer une assurance d'indemnités journalières d'hospitalisation. Trop occupée sur le moment, j'ai accepté que l'on m'envoie de la documentation. Plus tard, je n'ai même pas ouvert l'enveloppe, pas du tout intéressée par cette offre. J'ai ensuite découvert sur le décompte de ma carte Manor myOne que la prime y était facturée directement! En colère, j'ai immédiatement annulé cette assurance et j'ai renvoyé ma carte à Manor. J'ai ensuite dû déchanter en constatant que les factures continuaient. En plus, au téléphone, on a eu le culot de me confirmer que j'étais bien assurée, puisque je n'avais pas réagi à l'envoi des documents... Cela signifiait donc pour eux que j'étais d'accord!



ARC - Jean-Bernard Sieber

PRUDENCE «Ça m'intéresse» ne veut pas dire «Je signe».

Un litige? Un problème?

Si vous êtes membre de la FRC, Nadine Frossard, juriste à la Permanence FRC, vient à votre secours. 0848 575 105 (tarif normal)



MYONE «OFFRE» LES CLIENTS DE MANOR À UN ASSUREUR

La détentriche d'une carte Manor qui nous écrit a été harponnée par myOne, agissant pour le compte d'une autre société, l'assureur AIG Europe. Cette société lui a proposé une assurance complémentaire. Alors que l'interlocutrice accepte uniquement de recevoir la documentation écrite, myOne la considère d'emblée comme nouvelle assurée.

On vous force la main

L'attitude de myOne, cautionnée par Manor, qui estime ne pas être

concerné, revient à forcer la main des clients. Tout est mis en œuvre pour qu'ils croient aux boniments servis avec aplomb par des employés qui n'ont assurément aucune formation en matière d'assurances... De plus, c'est sur le décompte Manor qu'est facturée la prime AIG.

Pas de proposition en bonne et due forme

Juridiquement, les choses sont très différentes de ce que prétendent myOne et AIG Europe. Cette cliente aurait dû recevoir une offre sous forme de projet indiquant les prestations assurées et la prime.

En cas d'accord, c'est à la cliente de signifier sa décision, en faisant parvenir à l'assurance une proposition écrite ou orale, avec les éléments du contrat désirés. Il appartient ensuite seulement à l'assureur d'accepter ou non ce contrat. La loi sur le contrat d'assurance est formelle sur ce processus.

Ainsi, un contrat d'assurance ne saurait être conclu sans l'assentiment du futur assuré. Par ailleurs, la prime facturée sur la base d'un contrat inexistant n'est simplement pas due.

Piégé? Réagissez!

Accepter de recevoir la documentation proposée par myOne ne signifie donc en aucun cas que vous avez accepté de vous assurer.

Les méthodes d'AIG Europe ne sont pas légales et contreviennent manifestement à la législation en vigueur. Dès lors, si vous vous êtes fait piéger, il convient d'écrire sans délai à AIG Europe pour lui signifier que vous n'avez proposé aucun contrat d'assurance et que vous n'en voulez pas.

Demandez de supprimer toute trace de contrat et d'annuler les factures.

En collaboration avec

